



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance et prise en charge de l'obésité comme maladie chronique grave

Question écrite n° 14305

## Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la reconnaissance et la prise en charge de l'obésité comme maladie chronique grave. En France, l'obésité touche près de 18 % des adultes, soit environ 10 millions de personnes et près d'une personne sur deux est en situation de surpoids ou d'obésité. Alors qu'elle est reconnue comme une maladie chronique par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle entraîne de nombreuses complications graves, notamment le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, certains cancers ou encore la perte d'autonomie. À cause de ces aggravations qui entraînent des complications majeures sur la santé, les patients qui souffrent d'obésité font face à des inégalités importantes d'accès aux soins. C'est notamment le cas des traitements médicamenteux innovants, tels que Wegovy, Mounjaro ou Saxenda, qui ne sont à ce jour pas remboursés lorsqu'ils sont prescrits dans des cas d'obésité, alors même qu'ils peuvent représenter un coût mensuel très élevé pour les patients. Cette situation préoccupante s'ajoute au coût global de l'obésité pour le système de santé qui est estimé à plusieurs milliards d'euros par an, en raison des dépenses de santé qu'elle engendre. Face à cette atteinte à la santé en forte augmentation depuis les années 1990 où l'obésité touchait 8,5 % des adultes en France, M. le député souhaite savoir si le Gouvernement entend enfin reconnaître l'obésité afin de permettre son inscription au titre des affections de longue durée, et s'il envisage de revoir les conditions de prise en charge des traitements médicamenteux validés dans cette indication lorsqu'ils sont médicalement nécessaires. Il souhaite aussi connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place pour que les personnes souffrant d'obésité aient un suivi médical plus organisé et facile d'accès.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14305

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 avril 2026](#), page 3060